



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
 DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
 -----

**COMPTE-RENDU ANALYTIQUE  
 DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU SAMEDI 04 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre juillet, à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué par le Maire sortant Madame Maud TALLET, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Micheline DAL FARRA, Conseiller Municipal le plus âgé, pour l'élection du Maire, puis sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire nouvellement élu pour les autres points à l'ordre du jour.

**DATE DE CONVOCATION :**

29 juin 2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE : 35  
 PRESENTS : 33  
 ABSENTS REPRESENTES: 2  
 VOTANTS : 35

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Daniel GUILLAUME

**Présents :**

Mme Maud TALLET, M. Daniel GUILLAUME, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Marie SOUBIE-LLADO, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Michèle HURTADO, Mme Micheline DAL FARRA, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRET-MEHINTO, M. Johan CENAC, Mme Lucie KAZARIAN, M. Foster ABU, Mme Samia TABAÏ, M. Guillaume CLIN, Mme Annabel MERLIN, M. Cyrille PARIGOT, Mme Stéphanie METREAU, M. Jérémy NARBONNE, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Kamel KEBILA, Mme Mialy RASOLO (REBOUL), M. Pascal BAILLY, Mme Margaux HAPPEL, M. Maxence PINARD, Mme Safia DAVID, M. Rémy LAGAY, Mme Nathalie LANIER, M. Mathieu LOUIS, Mme Julie GOBERT, M. Sébastien MAUMONT, Mme Emilie LE FAUCHEUX (TRAD), M. Eric BITBOL

**Absents, excusés et représentés :**

M. Alain LECLERC qui a donné pouvoir à Mme KAZARIAN,  
 Mme Marlène STABLO qui a donné pouvoir à M. LAGAY

**I- INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Le Maire sortant donne la parole à Madame Micheline DAL FARRA Conseiller Municipal le plus âgé, pour présider la séance du Conseil Municipal, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame DAL FARRA, présidente, ouvre la séance et déclare l'installation des nouveaux Conseillers Municipaux suite aux élections municipales du 28 juin 2020.

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur Daniel GUILLAUME secrétaire de séance, selon l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame DAL FARRA, présidente, procède à l'appel, dénombre 33 élus présents et 2 élus absents excusés représentés. Elle déclare donc le quorum atteint.

Elle invite les élus à procéder à l'élection du Maire, inscrite à l'ordre du jour de la séance.

## II- ORDRE DU JOUR :

### 01/ ELECTION DU MAIRE

Madame DAL FARRA, présidente, donne lecture de la note de synthèse, notamment elle rappelle qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Elle ajoute que le Maire est élu pour la durée du mandat du Conseil Municipal. Elle rappelle les conditions d'éligibilité et d'incompatibilités avec les fonctions de Maire, ainsi que les règles de candidature et de scrutin.

Le Conseil Municipal désigne Messieurs Maxence PINARD et Foster ABU, assesseurs, qui sont les deux plus jeunes Conseillers Municipaux qui procéderont au dépouillement des votes.

Suite à la demande de la présidente, Mme DAL FARRA, le Conseil Municipal entend les candidatures au poste de Maire : une seule candidature est déposée, celle de Madame Maud TALLET.

Chaque élu appelé par la présidente Mme DAL FARRA, dépose son enveloppe dans l'urne.

Après dépouillement des enveloppes déposées dans l'urne, Mme DAL FARRA donne lecture des résultats du premier tour de scrutin :

<b>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</b>	0
<b>Nombre de votants (enveloppes déposées)</b>	35
<b>Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau</b>	0
<b>Nombres de suffrages blancs</b>	8
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	27
<b>Majorité absolue</b>	14

Candidats	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Maud TALLET	27	Vingt-sept

Mme DAL FARRA, présidente, proclame Madame Maud TALLET, élue Maire de Champs-sur-Marne.

Madame TALLET est immédiatement installée dans ses fonctions. Elle prend la présidence de la séance du Conseil Municipal.

### 02/ NOMBRE D'ADJOINTS ET DELAI DE DEPOT DES LISTES

Madame le Maire rappelle les règles relatives à la détermination du nombre d'Adjoints et au délai de dépôt des listes, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

**FIXE** à dix le nombre d'Adjoints au Maire ;

**FIXE** le délai de dépôt des listes candidates à ces dix postes d'Adjoints : à ce jour même, après adoption de la présente délibération et durant une suspension de séance de 2 minutes.

### 03/ ELECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'un scrutin secret de liste sans panachage ni vote préférentiel, avec une alternance des sexes.

Après appel à candidatures de Madame le Maire, le Conseil Municipal entend l'intervention de Monsieur Daniel GUILLAUME, qui présente sa liste des candidats aux postes d'Adjoints suivante :

Monsieur Daniel GUILLAUME

Madame Corinne LEGROS-WATERSCHOOT

Monsieur Michel BOUGLOUAN

Madame Lucie KAZARIAN

Monsieur Mourad HAMMOUDI

Madame Michèle HURTADO

Monsieur Mohammed BOUSSIR

Madame Florence BRET-MEHINTO

Monsieur Cyrille PARIGOT

Madame Marie SOUBIE-LLADO.

Une seule liste de candidature a été déposée.

Chaque élu appelé par le Maire, dépose son enveloppe dans l'urne.

Après dépouillement des enveloppes déposées dans l'urne, Madame le Maire donne lecture des résultats du premier tour de scrutin :

<b>Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</b>	0
<b>Nombre de votants (enveloppes déposées)</b>	35
<b>Nombres de suffrages déclarés nuls par le bureau</b>	0
<b>Nombres de suffrages blancs</b>	8
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>	27
<b>Majorité absolue</b>	14

Candidat placé en tête de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffre	En toutes lettres
Daniel GUILLAUME	27	Vingt-sept

Madame Maud TALLET proclame Adjoints au Maire :

- ✓ Monsieur Daniel GUILLAUME, Premier Adjoint,
- ✓ Madame Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, Deuxième Adjointe,
- ✓ Monsieur Michel BOUGLOUAN, Troisième Adjoint,
- ✓ Madame Lucie KAZARIAN, Quatrième Adjointe,
- ✓ Monsieur Mourad HAMMOUDI, Cinquième Adjoint,
- ✓ Madame Michèle HURTADO, Sixième Adjointe,
- ✓ Monsieur Mohammed BOUSSIR, Septième Adjoint,
- ✓ Madame Florence BRET-MEHINTO, Huitième Adjointe,
- ✓ Monsieur Cyrille PARIGOT, Neuvième Adjoint,
- ✓ Madame Marie SOUBIE-LLADO, Dixième Adjointe.

Ils prennent immédiatement rang dans l'ordre de la liste.

### **III- DECLARATIONS :**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des domaines qu'elle délèguera par arrêté à chacun de ces Adjointes.

Madame le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, conformément à l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sont remis sur table à chaque Conseiller Municipal cette charte et le chapitre III « Conditions d'exercice des mandats municipaux » du Titre II « Organes de la Commune » du Livre Ier « Organisation de la Commune » de la Deuxième Partie « La Commune » de ce Code.

Madame le Maire donne lecture de la composition des groupes politiques du Conseil Municipal.

Madame le Maire informe également l'assemblée qu'elle nommera six Conseillers Délégués dans des domaines spécifiques.

Sur invitation de Madame le Maire, le Conseil Municipal entend les déclarations des nouveaux Conseillers Municipaux suivants :

- Monsieur Eric BITBOL,
- Monsieur Kamel KEBILA,
- Monsieur Maxence PINARD,
- Monsieur Rémy LAGAY,
- Madame Lucie KAZARIAN,
- Monsieur Michel BOUGLOUAN,
- Monsieur Mourad HAMMOUDI,
- Madame Julie GOBERT,
- Madame Marie SOUBIE-LLADO.

Madame le Maire fait sa déclaration, en rappelant le contexte particulier durant ces élections municipales. Elle félicite les diverses listes pour les résultats du scrutin, remercie les campésien.ne.s pour leur confiance renouvelée, et les Conseillers Municipaux sortants qui n'ont pas souhaité ou n'ont pu être élus pour le nouveau mandat.

Elle précise que les nouveaux élus seront « dignes de la confiance accordée, et dès demain tous au service de l'intérêt général, tous au travail. »

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ,  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 12H20.**

Le Maire certifie que le présent compte-rendu analytique est affiché à la porte de la Mairie le

**09 JUL 2020**



Le Maire,

Maud TALLET